REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010

N° 23 Objet de la délibération : Bilan des cessions et des acquisitions immobilières décidées en 2009.

Date de la convocation : 07/12/2010
Compte rendu affiché le : 15/12/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 39

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA

Excusé(e)s : M. Thierry VIGNAUD, Mme Saliha MERTANI, Mme Geneviève SOUDAN

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Jean-Marc THEVENON, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

Bilan des cessions et des acquisitions immobilières décidées en 2009

N° 23

Direction de l'urbanisme

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, la loi n° 95-127 du 18 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit qu'une information soit faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique foncière menée par la collectivité.

Ces décisions concernent pour l'année 2009, les dossiers suivants :

1) Cessions décidées en 2009 :

   LE COULOUD : création du parc d'activités BIOSUD. Vente des terrains à DCB International ou toute société pouvant se substituer.

   Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités BIOSUD, la société DCB International a proposé la construction de locaux d'activités dont l'objectif était l'accueil d'entreprises génératrices d'emplois et la création d'une offre de locaux artisanaux, industriels et tertiaires à dominante santé.
   Il a été décidé de céder les parcelles de terrain d'une superficie totale de 36 564 m² nécessaires à ce projet et situées sur les communes de Feyzin et Vénissieux au prix de 1 835 460 € HT.

   ZAC Vénissy : cession de lots à la SERL :

   Dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction du centre commercial Vénissy, la Ville a cédé à la SERL les locaux dont elle était propriétaire et identifiés comme étant les anciens locaux du CIO et un local de la Poste ainsi que les réserves et un local en sous-sol.
   La cession a été décidée au prix de 267 850 € HT.

   Ligne de tramway T4 : cession au Sytral d'une parcelle de terrain sise boulevard Lénine :

   Dans le cadre des cessions de terrains réalisées au profit du Sytral pour la réalisation de la ligne de tramway T4, une parcelle de terrain appartenant à la Ville avait été omise.
   La cession de cette parcelle cadastrée E 2368 a été décidée au prix de 13 308,75 € HT.

2) Acquisitions décidées en 2009 :

Immeuble de locaux tertiaires et services publics : acquisition gratuite de terrains à la Communauté Urbaine de Lyon :

Dans le cadre de l'opération de construction d'un immeuble de locaux tertiaires et services publics réalisé par l'équipe CFA Rhône-Alpes Auvergne sis avenue Marcel Cachin, il était judicieux que la Ville soit propriétaire des terrains d'emprise de cette future opération.
Il a donc été décidé d'acquérir une partie des terrains concernés auprès du Grand Lyon.
Cette acquisition à titre gratuit a été décidée pour une valeur de 76 020 €.

Ilot Ferry/Bert/Croizat : acquisition d'un terrain à Monsieur et Madame Mustapha BAZI sis 17, rue Jules Ferry :

La maîtrise foncière de l'ilot Ferry/Bert/Croizat doit permettre aux collectivités de rester un partenaire incontournable dans les transactions susceptibles d'intervenir dans ce secteur propice à la venue d'éventuels promoteurs.
La Ville a donc décidé l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur BAZI pour un prix de 200 000 € HT, la démolition de la maison étant à la charge de la Ville.

LE COULOUD : acquisition complémentaire d'un terrain au Conseil Général :

Pour compléter l'emprise des terrains à céder à la Société DCB International, la Ville a décidé l'acquisition au Conseil Général d'un délaissé de terrain d'une surface de 375 m² située sur la commune de Feyzin au prix de 13 125 € HT.

3) CONVENTIONS :

Rue Professeur Roux : enfouissement de réseaux . Convention de servitude avec le SIGERLY sur la propriété située 86, rue du Professeur Roux.

Dans le cadre de la compétence des travaux d'enfouissement de réseaux par le SIGERLY, la Ville a été sollicitée pour conclure une convention de servitude sur sa propriété sise 86 , rue du Professeur Roux. Ces travaux nécessitaient la pose d'un coffret sur le mur de clôture de ladite propriété.

Les tableaux joints reprennent ces décisions adoptées en 2009 :

CESSIONS DECIDEES EN 2009

Identité de l'acquéreur	Localisation	Réf. Cadastrale et superficie	Date de la décision	Nature du bien	Montant de la cession	Origine de la propriété

						ancien propriétaire
LE COULOUD DCB International	Le Couloud Feyzin Vénissieux	AO 143 : 26 017 m² AO 11 : 431 m² AO 144 : 375 m² E 886 : 2519 m² E 2691 : 799 m² E 2694 : 1893 m² E 2008 : 2648 m² E 2009 : 66 m² E 2227 : 127 m² E 2680 (p) : 445 m² E 2682 : 25 m² E 2684 : 1104 m² E 2584 (p) : 115 m²	CM du 26 octobre 2009	TERRAIN	1 835 460 € HT	Issues de diverses acquisitions auprès du Département du Rhône et de propriétaires privés
ZAC Vénissy : SERL	Vénissy avenue Jean Cagne	Lots : 340 : 193,72 m² 342 : 105,95 m² 343 : 107,61 m² 161 : 47,55 m² 224 : 143,10 m² 291 : 40 m²	CM du 16 juin 2009	Bureaux au 4 è étage de la tour de bureaux et 1 local de la Poste avec réserves en sous/sol	267 850 € HT	Acte du 28/12/1979 et du 30/12/1980 auprès de la SERL Et acte du 6/11/1982 auprès de Mr LAY
Tramway T4 : SYTRAL	Bd Lénine	E 2638 : 169 m²	CM du 19 janvier 2009	TERRAIN	13 308,75 € HT	Acte du 8/12/1975 SERL

ACQUISITIONS DECIDEES EN 2009

Identité du cédant	Localisation	Réf. Cadastrale	Superficie en m²	Date de la décision	Nature du bien	Prix et frais estimés	Mouvement Immobilier	Description du bien
GRAND LYON	Avenue Marcel Cachin	E 2367 E 2371	1840 m² 694 m²	CM du 21 septembre 2009	Terrain	Acquisition gratuite pour une valeur de 76 020 €	Acte des 5 et 10 mai 2010	Terrain

						Frais de notaire estimés : 1800 €		
BAZI	15, rue Jules Ferry	C 292	490 m²	CM du 25 mai 2009	Maison à démolir et terrain	200 000 € frais de notaire : 2982,88 €	Acte du 29 septembre 2009	Terrain bâti
Conseil Général	COULOUD à Feyzin	AO 144	375 m²	CM du 25 mai 2009	Terrain	13 125 € HT	Acte du 21 octobre 2009	Terrain

CONVENTION

Bénéficiaire	Localisation	Réf. Cadastrale	Date de la décision	Nature de la convention
SIGERLY	86, rue du Professeur Roux	A 240	CM du 14 décembre 2009	Convention de servitude pose d'un coffret éléctrique

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 30/11/10,
Prend acte

du bilan des cessions et acquisitions immobilières décidées en 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN